

L'ÉLECTRICITÉ VERTE PAS VRAIMENT ÉCOLO

Malgré leur promesse commerciale, la plupart des offres d'électricité verte ne garantissent pas au client une énergie d'origine renouvelable. Pire, les fournisseurs peuvent apposer un certificat vert tout en s'approvisionnant en nucléaire.

● PASCAL FRASNETTI

Vert électrique (EDF), Électricité verte (Sowee et Direct Energie), Mobilité verte (Total Spring), Classic & Green (Mint Energy),

Électricité écologique citoyenne (Elecocité) ou encore petits producteurs (EkWateur)... Ils sont aujourd'hui 26 fournisseurs à promettre une électricité verte, locale ou citoyenne. Cette prolifération soudaine d'offres commerciales – elles étaient inexistantes il y a encore 2 ans – a de quoi surprendre. Le paysage hexagonal de l'électricité n'a, en effet, guère changé ces dernières années. Selon le bilan 2018 établi par RTE, responsable du réseau, l'électricité française est toujours issue du nucléaire à hauteur de 72 %. Et l'objectif d'atteindre, en 2025, 50 % d'énergies renouvelables dans la production nationale, pourtant inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, pourrait être reporté à 2035 par la future législation sur l'énergie, en cours d'examen au Parlement.

De quoi nourrir la suspicion sur les offres vertes. Et il y a de quoi être méfiant. Car, si le client imagine acheter une électricité produite à partir d'une source renouvelable (issue de l'hydraulique, l'éolien, le solaire ou la biomasse), la plupart des fournisseurs « verts » achètent, en réalité, de la production d'origine nucléaire ou fossile. Une aberration pourtant parfaitement légale.

UNE PROVENANCE IMPOSSIBLE À CONNAÎTRE

Pour comprendre les mécanismes de ces offres, il faut d'abord s'intéresser à la structure du réseau électrique. Aujourd'hui, tous les points d'injection (centrale nucléaire, hydraulique, parc éolien...) sont reliés au même réseau, avec une interconnexion désormais européenne. À l'intérieur du réseau, il est impossible d'identifier la provenance de son électricité, tous les électrons circulant sans distinction d'origine. Quelle que soit leur offre, les clients consomment

donc tous la même électricité (voir infographie p. 72), d'autant que cette dernière ne peut pas être stockée.

LA PRATIQUE DISCUTABLE DE L'ÉCOBLANCHIMENT

Pour vendre une offre d'électricité verte à tous les clients, les fournisseurs ont trouvé l'astuce : le greenwashing ou écoblanchiment (voir l'interview p. 71). Ce mécanisme – parfaitement légal – consiste, en réalité, à acheter de l'électricité d'origine nucléaire ou fossile (centrale à charbon ou à gaz), puis à la « verdier » par la suite. Ainsi, dans un premier temps, la grande majorité des fournisseurs proposant une offre verte commencent par souscrire au mécanisme de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh). Créé en 2010, il permet aux fournisseurs d'acheter une partie de la production nucléaire des centrales françaises au tarif actuel de 42 € du mégawattheure (MWh). Ils s'assurent ainsi un approvisionnement à un prix bien inférieur à celui du marché (environ 60 € du MWh).

CONSEIL N° 1

COMPAREZ LES TARIFS ET LE DÉTAIL DES OFFRES

Sur le comparateur officiel du médiateur de l'énergie (energie-info.fr), les tarifs des offres d'électricité verte sont très variables. Les offres vraiment écologiques coûtent parfois seulement quelques dizaines d'euros supplémentaires par an pour les petits consommateurs.

→ Zoom

IL EXISTE AUSSI DU « GAZ VERT »

Et si le gaz « bio » remplaçait progressivement le gaz naturel importé de Russie ou d'Algérie ? Aujourd'hui, la production de biométhane (issu de la décomposition de déchets agricoles, industriels ou ménagers) représente moins de 0,1 % de la consommation de gaz en France. Mais la programmation pluriannuelle de l'énergie, présentée le 25 janvier dernier, a fixé un objectif de 6 à 8 % à l'horizon 2028. Comme pour l'électricité, les fournisseurs peuvent faire appel au mécanisme des garanties d'origine. Ces certificats leur permettent d'attester qu'une quantité de biométhane équivalente au gaz vendu au client a été injectée dans le réseau par un producteur d'énergie renouvelable. S'il existe de nombreuses offres s'appuyant sur les garanties d'origine, seuls les fournisseurs IleK ou EkWateur ont lancé une offre en achetant directement leur gaz auprès de ces producteurs.